

Le marché du travail français inclut un cadre législatif important qui peut être complexe pour tout travailleur venant d'un pays non-européen. Chaque salarié doit connaître des règles de base concernant toutes les étapes avant de commencer à travailler et tout au long du contrat. Pour plus d'explications détaillées sur le fonctionnement du travail en France, vous pouvez consulter les sites internet du gouvernement :

[Travail - Formation | Service-public.fr](#)

[Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

<https://www.ameli.fr/>

[Accueil Pôle emploi | Pôle emploi \(pole-emploi.fr\)](#)

1. Cadre législatif

Le cadre législatif est composé de 3 parties :

Le code du travail, les conventions collectives (des accords de branche spécifiques qui dépendent des secteurs professionnels), le règlement intérieur de l'entreprise. Par conséquent, les règles peuvent différer de façon substantielle pour des salariés travaillant pour des secteurs professionnels différents, même s'il y a un cadre commun.

2. **Les contrats: 3 Types:** Dans le secteur privé, les contrats peuvent prendre 3 formes (CDD, CDI et contrats temporaires). En principe, c'est pour une période indéfinie mais dans certains cas, limités par la loi. Cela peut être pour une période fixée (un terme au contrat est défini). La loi donne aussi la possibilité de conclure des avenants au contrat pour le travail temporaire. Chaque type de contrat a ses règles propres.

Chaque employé doit être déclaré et ne peut pas travailler sans contrat de travail.

Période d'essai: Les contrats incluent souvent une période d'essai pendant laquelle l'employeur ou le salarié peut mettre un terme au contrat sans délai. Cette période dépend également des termes du contrat. La période d'essai (les CDI ont une période d'essai plus longue que les CDD).

3. Heures travaillées et congés:

- **Heures de travail standard:** La semaine de travail standard est de 35 heures réparties généralement sur 5 jours, mais cela peut changer selon le secteur professionnel. Certains employés du secteur privé sont susceptibles de travailler le week-ends (samedi et dimanche), notamment les salariés de l'hôtellerie-restauration, le nettoyage, l'aide aux personnes âgées, le secteur industriel, le secteur de la santé...).
- **Congés annuels:** Les salariés sont dotés d'un minimum de **30 jours ouvrables de congés payés par an (ou 5 semaines)**. Certains jours de congés spécifiques pour un enfant malade ou pour un employé qui déménage (entre autres), peuvent exister mais pas dans toutes les entreprises. Cela dépend du secteur professionnels (et des accords de branche) et de l'entreprise.
- **Jours fériés:** La France compte plusieurs jours fériés et les salariés ne travaillent généralement pas lors de ces jours fériés tout en étant payés. Dans certains secteurs, les salariés travaillent lors de ces jours fériés et touchent une majoration pour ces jours (cela dépend du secteur professionnel, du type de jour férié et des accords de branche et d'entreprise).

4. Sécurité sociale et aides sociales:

- **Contributions:** Le salarié et l'employeur cotisent à la sécurité sociale, aux aides sociales comme le système de santé, les retraites, les allocations chômage, la caisse d'allocations familiales.
- **Système de santé:** Les salariés ont accès au système de santé qui est financé par la sécurité sociale. Ils doivent aussi adhérer à la mutuelle d'entreprise en fonction de leur situation (s'ils en ont déjà une à l'arrivée dans l'entreprise, ce n'est pas obligatoire). Chaque adulte, même étranger, vivant en France et étant dans une situation régulière a un numéro de sécurité sociale.

5. **Formation:**

Chaque employé a un Compte Personnel de Formation (CPF) lorsqu'il commence à travailler en France, même avec un contrat à durée déterminée (CDD). Tout salarié peut employer les heures du CPF et les utiliser pour leur propre formation, en-dehors des heures de travail. Chaque entreprise doit former ses salariés car c'est une obligation légale. Pour la formation obligatoire, 11 Organismes Paritaires Collecteurs (OPCO) sont responsables de la collecte des fonds de la formation professionnelle dans différents secteurs. Les entreprises peuvent demander des financements pour leurs formations.

6. **Taxes:**

- **Impôt sur le revenu:** La France a un système d'impôt progressif (par tranches) qui varie en fonction du niveau de salaire et de revenus mais aussi en fonction d'autres paramètres (enfants, état civil...). Chaque adulte a un numéro fiscal.
- **Cotisations sur salaire:** De nombreuses cotisations s'appliquent sur le salaire, qui impactent le salaire net reçu par les salariés. Il y a une différence significative entre le salaire brut et le salaire net.
- **Allocations chômage:** Une aide pour les personnes au chômage existe, pour une période de temps définie, qui dépend du salaire perçu par le salarié lorsqu'il travaillait.

7. **Aide à la recherche d'emploi:**

- **Pôle emploi,** est l'institution en charge de l'aide au retour à l'emploi. Cette institution est aussi chargée de verser les allocations chômage et d'aider les personnes au chômage à être formées.
- **Les agences de travail temporaire:** ce sont des agences privées où les personnes demandeuses d'emploi peuvent postuler pour un emploi temporaire dans divers secteurs et différentes entreprises. Voici les principales agences de travail temporaire en France : Adecco, Manpower, Randstad, Synergie, CRIT, Hays. Toutes ces agences ont des bureaux physiques réparties sur le territoire national ainsi que des sites Internet où il est possible de postuler à des offres.
- De nombreux sites Internet existent pour postuler à tous types d'emploi comme Indee.fr ou encore Monster.fr.